



FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

French underwater federation

COMITE REGIONAL CORSE

PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 novembre 2023

Début de séance : 09h00

Introduction

Remerciements de Jo Vrijens pour la présence de Jean-Lou Ferretti, Secrétaire Général de la FFESSM.

Rapport des commissions

Commission Médicale (CMPR) : Bruno Grandjean

Hervé Alfonsi présente le rapport d'activités 2022-2023 mis à disposition sur le site du comité régional. Il commence son rapport en parlant du nouveau caisson hyperbare à l'hôpital d'Ajaccio. Au 1^{er} septembre 2023, le service hyperbare de l'hôpital a traité 18 accidents, survenus sans faute de procédure. Une étude est en cours pour identifier s'il existe des prédispositions à l'accidentologie et à la récurrence chez certains pratiquants.

Le rôle de la commission est avant tout un rôle de prévention. Le retour d'expérience lancée par la FFESSM est un élément clé pour faire la prévention, il invite les centres à contribuer à ce retour d'expérience.

Il insiste également sur le déclenchement des secours pour une meilleure prise en charge : « vous êtes à terre, c'est le 15. Vous êtes en mer c'est le CROSS ».

Bruno Grandjean revient sur la compétition d'Apnée Outdoor qu'il y a eu à Ajaccio et sur l'implication de la Commission Médicale lors de cette compétition.

Enfin il revient sur l'étude sur les fautes de procédures sans accident, faite dans le cadre d'un mémoire d'instructeur régional. Un groupe de travail national est lancé plus globalement en CTN pour une réflexion nationale en collaboration avec la Commission Médicale nationale.

Rapport de la Commission Médicale soumis au vote : approuvé à l'unanimité

Commission Archéologique : Hervé Alfonsi

Hervé Alfonsi présente le rapport d'activités 2022-2023 mis à disposition sur le site du comité régional et en détaille les actions :

- Actions de fouilles sur l'Epave Sanguinaire C en juin 2023
- Sondage programmé : Pointe de Castagna dans le golfe d'Ajaccio en mai 2023
- Actions de formation et de sensibilisation auprès du grand public (la mer en fête en mai 2023 à Ajaccio, Vita Marina en février-mars 2023, ...)
- Participation aux journées européennes de l'archéologie à Ajaccio en juin 2023
- Stage d'archéologie et délivrance de diplômes d'archéologie
- Publications dans divers magazines (notamment dans Corse Matin, Subaqua et CorseNet)
- Reportage sur France 2 Via Stella sur la fouille de l'Epave Sanguinaire C en juin 2023
- Participation à l'AG nationale de Nantes en décembre 2022

La subvention de la saison précédente a été dépensée. Pour cette nouvelle saison, il a été demandé de continuer les fouilles sur l'épave Sanguinaires C ainsi que la poursuite de la prospection dans le golfe d'Ajaccio et de maintenir l'ensemble des actions de sensibilisation. A ce titre la même subvention a été demandée.

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport d'activité et à la présentation des actions à venir mis en ligne sur le site internet.

Rapport de la Commission Archéologie soumis au vote : approuvé à l'unanimité

Commission Biologie et Environnement (CREBS) : Daniel Buron

Daniel Buron présente le rapport d'activités 2022-2023 mis à disposition sur le site du comité régional et en détaille les actions :

- Actions de sensibilisation auprès du grand public (la mer en fête en juin 2023 à Bastia, Vita Marina en février-mars 2023, ...)
- CROMIS : présentation du carnet de plongée 2.0 et de CROMIS pour les moniteurs technique et apnée à Corte en mars 2023, validation quotidienne des photos pour la Méditerranée occidentale et la Corse et signalisation Alien si concerné
- Parc Marin : représentation du Comité Régional aux 4 conseils de gestion ainsi qu'aux 6 groupes de travail tout au long de l'année
- Stage de biologie et délivrance de diplômes
- Les encadrants actifs sont : 3FB1, 1 FB2 et 2FB3, ainsi qu'un instructeur national. Cette année, il y a eu un stage de formation FB1 organisé au niveau régional.
- Publications dans la presse (notamment dans Corse Matin)
- Participation à l'Assemblée Générale nationale de Nantes en décembre 2022

Concernant le réseau Alien : plusieurs dizaines d'heures pour la rédaction de rapports, réunions, visioconférences, mises à jour du site, collaborations pour la création d'outils (recherche photos et copyrights photographes, relecture des publications), visites de clubs, séminaires, journées d'informations grand public « Alien et FFESSM »

La subvention la saison précédente a été intégralement dépensée. Pour le nouvel exercice, les priorités vont aller sur le développement de stages de tous niveaux de plongeurs Bio et encadrants ainsi que les actions de sensibilisation. Les sciences participatives seront également un point clé de l'activité Bio.

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport d'activité et à la présentation des actions à venir mis en ligne sur le site internet.

Question de Jean-Claude Malerba de Favone Plongée (0420045C) : au niveau du Parc Marin, quelle est la stratégie de plongée par rapport à la pêche ?

Réponse de Daniel Buron : la stratégie est de protéger l'herbier de posidonie avec une interdiction de mouiller pour les bateaux de plus de 24m. A termes, cette interdiction s'appliquera sûrement à tout type d'embarcation (yc les embarcations de plongée). Des bouées sont en train d'être mises en place. Pour la pêche, il y a eu la création de 2 ZCH (Zone de Conservation Halieutique) au niveau du nord de Solenzara et nord de Bastia. Jo Vrijens rappelle par ailleurs qu'il y a actuellement en Corse 7 cantonnements de pêche en Corse dans lesquels les plongeurs sont strictement interdits.

Rapport de la Commission Biologie et Environnement soumis au vote : approuvé à l'unanimité

Commission Apnée (CRA) : Chantal Marzin et Abdelatif Alouach

Chantal Marzin présente le rapport d'activités 2022-2023 mis à disposition sur le site du comité régional et en détaille les actions :

- L'apnée en Corse continue sa montée en puissance avec la création de nouveaux clubs et la contribution de plus en plus importante au nombre de licences délivrées
- Actions de formations et délivrances de diplômes :
 - o Mise en place de stages de formation pour les niveaux d'apnéistes
 - o Mise en place de stages de formation de juges arbitres et d'apnéistes de sécurité
 - o Formations de cadres avec des stagiaires en cours de formations MEF1 et MEF2
- Actions de promotion de l'activité et de conférences (salon de la Plongée à Paris en janvier 2023, salon Eudishow à Bologne en octobre 2022, invitation par Umberto PELIZZARI au symposium de l'apnée en Italie en décembre 2022, ...)
- Organisation de compétitions :
 - o 2^{ième} Championnat Régional d'Apnée Corse Indoor (CRAC Indoor) à Bastia en avril 2023 avec 3 athlètes qui se sont qualifiés pour les Championnats de France
 - o Organisation du 2^{ième} Championnat Régional d'Apnée Corse Outdoor (CRAC Outdoor) à Ajaccio qui a eu lieu en octobre 2023 (donc sur la saison 2023-2024 au niveau de l'année fédérale)
- Résultats de nos athlètes :
 - o 1 médaille d'argent et 1 de bronze aux Championnats de France indoor
 - o 6 médailles d'or (avec 1 record de France), 2 médailles d'argent et 1 de bronze aux Championnats de France outdoor
 - o 1 médaille d'or et 2 médailles d'argent aux Championnats du Monde outdoor, avec en plus 1 nouveau record de France en immersion libre à -118m et 1 record du Monde en point constant en bialmes à -119m

La Commission Apnée Corse commence à rayonner et être reconnue sur l'ensemble du territoire national. La Corse devient un centre d'intérêt pour les autres régions quant à la préparation des athlètes (avec un nouveau slogan qui fait son apparition « Venez chez nous pour être champion chez vous ») et l'organisation de compétition outdoor.

Question de Stéphane Jungo du CSLG (04200029) : en organisant des formations ou des compétitions pour d'autres régions, vous n'avez pas peur de vous « cramer » au regard du nombre de bénévoles ?

Réponse d'Abdelatif Alouach : non car la logistique est déjà en place, on n'organise pas, on met à disposition les ressources actuelles (matérielles et secours notamment)

La subvention de la saison précédente a été dépensée. Cette année la subvention demandée va permettre de continuer les actions sur la dynamisation de l'activité (formations indoor et outdoor, initiation à la découverte de l'apnée, intervention auprès des cadres de la Technique, interventions auprès des clubs...), l'organisation de compétitions sur la Corse ainsi que la participation aux compétitions nationales et internationales.

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport d'activité et à la présentation des actions à venir mis en ligne sur le site internet.

Rapport de la Commission Apnée soumis au vote : approuvé à l'unanimité

Commission Technique (CTR) : Arnaud Zaragoza

Arnaud Zaragoza commence par remercier le travail effectué par la CTR et par l'ensemble des instructeurs de la région qui œuvrent avec lui au développement de la technique.

Il présente ensuite le rapport d'activités 2022-2023 mis à disposition sur le site du comité régional et en détaille les actions :

- Les formations de cadres : on a un niveau intéressant de certifications (notamment GPN4 et MF1) malgré les 15 jours manquant liés au raccourcissement de l'année fédérale cette saison. Ceci s'explique actuellement par le climat de tension en région Ile de France qui fait que les sessions Corse se voient gonflées des candidats en provenance d'Ile de France
- Les TIV et le Secourisme :
 - o Concernant le TIV : une année dense en termes de formations TIV. Concernant les formateurs TIV, il n'y a pas eu de volontaires cette année.
 - o Concernant le secourisme : 1 journée de formation secourisme avec 22 stagiaires (recyclage de formateurs PSC1 et Anteor, recyclage RIFAP) et mise à jour du référentiel de formation ANTEOR en ligne sur le site internet
 - o Arnaud Zaragoza profite de son rapport pour évoquer une récente **mise à jour réglementaire** : L'arrêté du 12 mai 2023 fixe la liste des documents et moyens mentionnés à l'article R. 751-3 du code de la sécurité intérieure. Cette réglementation impose aux structures qui réalisent des formations ou recyclages PSC1 et/ou « Gestes qui sauvent » d'être capables de présenter à l'instant T aux organismes de contrôle la liste des candidats, les encadrants, le matériel pédagogique utilisé et le référentiel de

formation. Ces contrôles seront faits à la demande de la préfecture et seront de plus en plus fréquents.

- Les agréments CTR
- Le Collège régional des instructeurs et ses actions
- Les actions d'informations aux encadrants : la 1^{ère} rencontre des encadrants de la CTR s'est tenue en mars 2022. Elle a été riche d'échanges avec des thèmes abordés qui ont rayonné au-delà de la région :
 - o Ce qu'il faut savoir sur la décompression aujourd'hui (JP. Imbert)
 - o Le CROSS, un maillon de la chaîne des secours (A. Fernandez)
 - o Les news de la Technique (A. Zaragoza)
 - o E-Plouf, un outil d'enseignement de la décompression (PM. Guillet)
 - o Le livret pédagogique, facile ? (C. Margouet)
 - o L'honorabilité, tous concernés (J. Vrijens)
- Les actions de communication sur le site internet et les réseaux sociaux

Question de Stéphane Ramazzotti de Capi Corsu Diving (0420055C) : il y a des structures pour lesquelles les tuteurs sont très éloignés physiquement du club (parfois à plus de 2h), ce qui rend impossible la bonne formation du stagiaire et va à l'encontre de ce qui est demandé dans l'agrément. Quelle est la position de la CTR à ce sujet ?

Réponse de Jo Vrijens : ni la CTR ni le comité ne jouent un rôle de flicage. Dès lors que la CTR est au courant de ce type de comportement, elle peut agir. Dans ce cas, si les faits sont confirmés, l'agrément est systématiquement annulé pour la saison suivante. En parallèle, il y a des centres qui ne sont pas agréés qui prennent des stagiaires : il n'y a aucune interdiction mais, dans ce cas-là, le stagiaire ne pourra pas passer son examen en Corse. Enfin il y a le cas des stagiaires qui n'ont pas de 2^{ème} degré dans le club : la CTR a mis en place une communication sur le site. Les stagiaires doivent également se responsabiliser sur le suivi de leur formation et alerter la CTR en cas de problème.

Question de Gilles Granelli de Tora Plongée (0420070C) : il interpelle Jean-Lou Ferretti quant à la discrimination des centres corses qui ne sont pas agréés.

Réponse de Jean-Lou Ferretti : c'est un mode de gestion qui a été mis en place localement. Le national ne peut prendre part à cette décision menée par la CTR.

Intervention de Jean-Claude Malerba de Favone Plongée (0420045C) : il est contre et a toujours été contre. Même s'il constate que cela a bougé par rapport d'un point de vue contrôles. Pour lui, il n'y a que des désavantages : on lèse à la fois les centres et le stagiaire lui-même. On refuse à nos examens les stagiaires qui ont fait leur stage en Corse dans des structures non agréées mais on accepte les stagiaires qui ont fait leur stage ailleurs qu'en Corse.

Réponse de Jo Vrijens : le sujet n'a pas été mis en place par rapport les stagiaires mais par rapport aux structures. Si une structure n'a pas la capacité de fournir de la matière première pour ses stagiaires (formations et brevets fédéraux), alors là oui on lèse le stagiaire. Et cela nous n'en voulons plus à la fois pour le stagiaire lui-même et pour l'image que l'on renvoie sur l'efficacité de nos formations

Intervention de Olaf Weiss de EPIC (0420021C) : être centre CTR c'est véhiculer la qualité de l'enseignement qui est dispensé dans la région. C'est aussi bénéficier de l'image de la FFESSM. Il ne comprend pas pourquoi on accepterait des structures qui ne veulent pas jouer le jeu. Il a investi du temps pour avoir les bonnes compétences, le bon nombre de formations, ... il accompagne même

des structures dans l'accompagnement de leurs stagiaires. A chacun de prendre ses dispositions, mais il ne faut pas pénaliser les structures qui jouent le jeu.

Intervention de Christian Aragon de eRagnole (0420005C) : pour répondre à Favone plongée, ces dispositions ont été prises il y a une dizaine d'années. Christian était à l'époque représentant des SCA. Cela faisait suite à un constat de stagiaires qui arrivaient en examen sans aucune connaissance fédérale en dehors du nb de licences et du nb de brevets. On est allé sur quelque chose de minimaliste.

Le calendrier pour 2023-2024 est disponible en ligne sur le site du Comité Régional, au niveau de la CTR. Il est amené à évoluer. Il est également partagé sur le site de la CTN comme pour l'ensemble des régions.

La subvention de la saison précédente a été dépensée intégralement. Cette année la subvention demandée va permettre de continuer les actions de formation de cadres et de communication.

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport d'activité et à la présentation des actions à venir mis en ligne sur le site internet.

Quelques informations complémentaires venant de la CTN :

1) Allègements de la théorie GP N4 : actuellement, le niveau exigé sur les connaissances théoriques du GP N4 est déconnecté des besoins opérationnels ; par ailleurs, il décourage un certain nombre de candidats potentiels qui n'ont pas envie d'évoluer vers un MF1. Un groupe de travail est en cours au niveau de la CTN pour adapter la théorie aux connaissances nécessaires aux besoins opérationnels du GP N4 et de créer en parallèle un module complémentaire pour l'entrée en formation MF1 pour répondre aux besoins du capacitaire.

2) Projet BEPPA (Brevet d'Enseignement de la Plongée Profonde à l'Air) : il s'agit de permettre aux MF1 d'accéder aux prérogatives du E4 définis dans le Code du Sport, et notamment tout ce qui touche l'encadrement et l'enseignement dans la zone de 40 à 60m. Le groupe de travail au niveau de la CTN est en cours pour définir le contenu, les modalités et les conditions d'accès.

3) Rajeunissement du cursus plongeurs : le PE12 est maintenant accessible à 10 ans, le N1 à 12 ans sans dérogation, le PE40 à 14 ans sous certaines conditions. Ces 3 modifications ont été validées en CTN et entérinées en CDN en 2022. De même, le PA20 devient accessible à 16 ans et le PA40 à 17 ans ; ces modifications ont été validées en CTN, entérinées en CDN en 2022 et ont donné lieu à une modification du Code du Sport. L'ensemble de ces dispositions sont applicables. Elles sont bien évidemment soumises à l'accord du DP lors de la mise en pratique. D'autres réflexions autour du rajeunissement sont à venir comme l'âge minimum d'accès au N2, à l'initiateur, au GP N4 ou même à l'entrée en stage pédagogique.

4) L'expérience du plongeur : une consultation de la CTN auprès des CTR est en cours pour réfléchir sur un nombre de plongées minimum obligatoires entre chaque niveau.

Rapport de la Commission Technique soumis au vote : approuvé à l'unanimité

Levée de séance : 12h15

Reprise de séance : 14h15

Nombre de clubs représentés : 38 clubs représentés sur 69 au total, soit une représentativité de 48,10%. 38745 voix représentées sur 62493 au total soit une majorité de 62%. Le quorum est donc atteint. L'AG est déclarée ouverte.

Jo Vrijens souhaite la bienvenue à Jean-Lou FERRETTI, Secrétaire Général de la FFESSM, représentant le Président Frédéric Di Meglio pour cette Assemblée Générale.

Intervention Secrétaire Général de la FFESSM : Jean-Lou Ferretti

Jean-Lou Ferretti renouvelle ses remerciements pour l'accueil fait par le Comité. Il amène les salutations du Président Frédéric Di Meglio

Il profite de sa venue pour donner quelques informations nationales :

- **Sur le plan des licences** : les licences représentent 80% des sources de revenus de la FFESSM. La FFESSM a fonctionné pendant une vingtaine d'années avec un nombre de licences stable, compris entre 130000 et 140000. L'année du COVID, il y a une chute assez conséquente avec 108000 licences à peine. Cela a eu un gros impact sur les revenus de la Fédération. Mais depuis quelques temps, cela remonte. La Fédération sur cet exercice a délivré plus de 133000 licences. Et sur ce début de saison on voit une croissance à +6,17%.
- **Sur le plan des brevets** : lors de l'exercice précédent, la FFESSM a délivré plus de 66000 brevets. La baisse des brevets dans la mauvaise période a été moindre mais est repartie encore plus vite en suivant. Les SCA représentent nationalement 11% des licences, mais contribuent à hauteur de 35% des brevets de la FFESSM.
- **Budget des commissions** : pendant cette période compliquée, il faut savoir que le budget des commissions n'a jamais été touché. Le budget de la FFESSM est de 5,5 Millions €, dont 1 M€ est réservé aux commissions. Le budget des commissions n'a jamais été réduit, on peut même dire qu'il a augmenté indirectement, puisque qu'aujourd'hui les dépenses liées aux déplacements pour les AG ainsi que pour la communication ont été sorties des budgets des commissions
- Il y a 2 ans, la Fédération est passée à la limite de la mise sous tutelle financièrement. Aujourd'hui, la situation s'est nettement améliorée puisque l'on est quasiment à 1M€
- Concernant l'AG de Bordeaux, il n'y aura pas de pouvoir. Tous les responsables de Clubs et de SCA ont reçu des identifiants pour un vote électronique. Jean-Lou Ferretti insiste sur l'importance de voter et d'avoir ainsi une bonne représentativité des licenciés

Rapport moral du Président : Jo Vrijens

Jo Vrijens fait son rapport moral, disponible sur le site internet du Comité Régional. Il revient sur le changement des dates de l'année fédérale qui s'est achevée le 31 août 2023, sur le contexte

économique en Corse cet été, sur le contexte financier global de la Fédération, sur le poids votatif des SCA.

Il confirme par ailleurs sa dernière année de mandature,

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport mis en ligne sur le site internet.

Rapport du Président soumis au vote : approuvé à l'unanimité

Jo Vrijens soumet à l'approbation de l'AG le PV de l'Assemblée Générale 2022. Ce rapport est disponible sur le site du Comité Régional.

PV de AG 2022 soumis au vote : approuvé à l'unanimité

Jo Vrijens revient ensuite sur des informations générales qu'il porte à la connaissance de l'Assemblée Générale.

Informations générales :

- Récapitulatif des grandes décisions du CDN en 2023 :
 - Concernant les SCA, le pouvoir votatif a été porté à 20% (au lieu de 10% auparavant). Ce point a été voté lors de l'AG extraordinaire de janvier 2023. Ce poids ne pourra pas aller au-delà pour le moment, même si la représentativité en Corse est plus importante. Mais nous avons espoir de voir un jour une équité : 1 licence = 1 voix
 - L'année fédérale a basculé du 1^{er} septembre au 31 août ce qui facilite tout le monde de fonctionnement (auparavant, l'année fédérale partait du 15 septembre au 14 septembre de l'année suivante)
- Finances 2023 :

Le Comité Directeur National a décidé de ne pas renouveler le prélèvement aux régions des 2€ de ristourne sur les licences pour cette nouvelle saison. De plus, l'an passé, le CDN s'était engagé à en restituer une partie si la situation financière de la FFESSM s'améliorait. Le CDN a tenu parole et va rendre 1€ aux Comités Régionaux cette année. Jo Vrijens remercie le national pour cette bonne nouvelle.
- Recyclage BE DE

Comme tous les 2 ans, la Corse organisera un recyclage les 13, 14 et 15 novembre 2024. Il aura lieu à Ajaccio. Le lieu reste à définir. Le Comité Régional participera à hauteur de 200€ par personne dans la limite des places fixées avec le CREPS.

Remarque de Abdelatif Alouach de The Cormorant Free Diving (0420090C) : Pour les recyclages BPJEPS et DEJEPS Apnée, le recyclage doit se faire sur le continent car il n'y a pas de recyclage pour l'apnée

Réponse de Jo Vrijens : le recyclage des diplômes et brevets d'Etat concerne l'ensemble des disciplines. Il ne voit pas donc pas pourquoi les apnéistes ne pourraient pas être intégrés dans cette session. Néanmoins, il va s'en assurer auprès d'Alain Delmas du CREPS de Montpellier.

- Salon de la plongée :

En 2023, nous avons refait un essai en participant au salon avec l'ATC, essai qui a été concluant. Pour 2024, nous repartons avec l'ATC mais avec une plus grande dimension. L'ATC travaillera avec son propre standiste. 12 structures seront présentes (vs 6 l'année passée). Air Corsica sera également sur le stand. Le Comité Régional sera représenté cette année par Stéphanie Penven (licenciée au CODEP 2A) et Sabine Guiraud (licenciée au CODEP 2B). De nouveaux flyers sont en cours de conception. Le comité prendra en charge un certain nombre d'invitations pour les structures.

Question de Gilles Granelli de Tora Plongée (0420070C) : a-t-on eu des informations complémentaires de l'ATC ?

Réponse de Jo Vrijens : pas encore. L'ATC doit revenir vers nous sous peu pour affiner l'organisation.

- Compétition Régionale Apnée :

Le championnat régional d'Apnée aura lieu en juillet 2023 dans le golfe d'Ajaccio, avec un potentiel financement de la CTC à partir du moment où il y a la présence d'athlètes nationaux et/ou internationaux. Jo Vrijens va prendre contact avec la CTC pour finaliser ce point, sachant qu'après contact avec le DTN, Richard Thomas, celui-ci confirme qu'en 2024, les Championnats Régionaux de Corse seront ouverts aux athlètes nationaux voire internationaux et compteront comme manche qualificative des Championnats de France.

- Championnat de France Photos :

Au mois de juin 2024, le Championnat de France Photos aura lieu en Corse, avec en appui un centre organisateur « Marine Diving ». Le Comité a proposé de prendre en charge l'apéritif de clôture et de remise des diplômes : c'est un Championnat de France, la Comité doit être présent dans l'organisation.

- Les assurances :

Axa, avec qui travaille le cabinet Lafont, après une première phase d'augmentation significative de ses tarifs, se retire de l'assurance plaisance. Le cabinet Lafont, après avoir fait des devis comparatifs, a choisi Generali pour les assurances bateau mais avec une augmentation tarifaire (toutefois moindre que l'augmentation initiale d'Axa). De plus la franchise sur les avaries sur la Corse est plus élevée que dans d'autres régions. L'assureur a donc bien des tarifs différents selon les emplacements géographiques. Toutefois, Jo Vrijens a constaté que les tarifs pratiqués par Lafont ne sont pas exorbitants.

Intervention de Christian Aragon de eRagnole (0420005C) : Christian a trouvé un cabinet à Bastia « le cabinet Grisanti » qui travaille avec une assurance suisse (Helvetia). Ce cabinet propose des tarifs équivalent à ceux d'Axa avant les augmentations de prix. Voici les coordonnées :

Andrée GRISANTI GAMBINI - Agent Général

20600 FURIANI

Tél : 0495592270

Email : 5200301@agents.allianz.fr

- Assemblée Générale Régionale 2024 : L'Assemblée Générale électorale aura lieu le 10 novembre 2024. Pour des raisons organisationnelles et logistiques, elle se fera à Ajaccio.

Rapport du Secrétariat :

Le rapport du secrétariat est disponible sur le site et a été présenté au Comité Directeur. A noter un baisse des licences en affichage car il manque 15 jours du fait de l'arrêt de l'année au 31 août 2023. Mais en calculant le nombre de licences au proforma, cette baisse est minime. Il en est de même pour les certifications.

Concernant le site internet du comité, on constate une baisse du nombre de vues et de connexions, ainsi qu'une baisse de la fréquentation des réseaux sociaux. Néanmoins le temps de connexion est plus important, témoignant d'un plus grand intérêt dans les informations recherchées.

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport mis en ligne sur le site internet.

Intervention de Jean-Claude Malerba de Favone Plongée (0420045C) : il revient sur le Retour d'Expérience lancé par la Fédération et piloté par Chantal Margouet. Il se questionne sur l'intégrité des données et le fait que ce système ne devienne pas un moyen de délation et de mauvaise publicité pour les centres qui déclarent des accidents. Il trouve cela très dangereux surtout avec le poids des réseaux sociaux actuellement.

Réponse de Chantal Margouet : elle précise que l'ensemble des déclarations est lu par un groupe d'experts national, qui va modérer les retours, anonymiser intégralement le REX (y compris les lieux) afin de ne porter préjudice à personne. Donc aucun souci à avoir. Elle invite l'assemblée à aller voir les premiers retours postés sur le site : <https://rex.ffessm.fr>

Rapport du Secrétariat soumis au vote : approuvé à l'unanimité

Rapport de la Trésorerie :

Budget des commissions :

Les commissions ont pu travailler correctement cette année. Elles ont consommé tout le budget. Concernant la Juridique, comme les autres années, il n'y a pas de budget alloué mais la possibilité de débloquer des fonds pour des actions ponctuelles à la demande.

Commissions	Montant alloué 2022-2023	Montant demandé 2023-2024	Décisions
Apnée	3 000 €	5 000 €	Montant attribué : 3 000 €
Archéologie	5 000 €	5 000 €	Montant attribué : 5 000 €
Biologie	1 500 €	1 500 €	Montant attribué : 1 500 €
Technique	6 000 €	8 000 €	Montant attribué : 8 000 €
Médicale	1 200 €	1 230 €	Montant attribué : 1 250 €
Juridique	0 €	0 €	Montant attribué : 0 €
Total	16 700 €	20 730 €	Montant attribué : 18 750 €

Budget général :

Bilan au 31/08/2023 : la balance 2022-2023 est négative de 12198 €. Ce résultat s'explique par :

- La baisse des 2€ de ristournes des licences nationales : le national a récupéré 2€ sur les ristournes des licences initialement prévu pour les régions, dans le cadre du redressement financier de la FFESSM
- La perte de la subvention de 10000€ de l'apnée : cette somme initialement prévue par la CTC pour la compétition d'apnée n'a finalement pas été versée, ce qui a amené le Comité Régional à décaisser cette somme pour la Commission Apnée et a contribué au déficit
- Le manque de 15 jours de vente de licences : la fin de l'année fédérale arrêtée au 31 août nous ampute de 15 jours de licences, ces 15 jours nous font défaut car la Corse fait un certain nombre de licences sur cette période

Malgré cela la trésorerie reste bonne, avec quasiment un an de fonctionnement en banque. Aurore Vrijens précise que les factures ne peuvent pas être éditées avant le 10 du mois car l'administratif prend du temps notamment pour contrôler que les éléments envoyés sont bien corrects.

Pour plus d'informations, il convient de se référer au rapport mis en ligne sur le site internet.

Rapport de la Trésorière soumis au vote : approuvé à l'unanimité

Le prévisionnel, tout comme le bilan financier a été présenté lors de l'AG. Il est également disponible sur le site Internet du Comité.

Prévisionnel de la Trésorière soumis au vote : approuvé à l'unanimité

Quitus de la Trésorière soumis au vote : approuvé à l'unanimité

Questions diverses

- **Question de Yves Gaudemard** : a priori il y aurait une convention entre l'UNSS et quelques structures. Pourquoi il n'y a pas eu de communication sur cette convention et le choix des centres ?

Réponse de Jo Vrijens : il y a eu une convention signée entre l'UNSS et le comité l'an dernier avec une mise en place de matériel spécifique. Il n'y a pas d'agrément entre les centres et l'UNSS. C'est l'UNSS qui sélectionne les lycées et les incite à se rapprocher de centres de plongée que l'UNSS a retenus. Participer à cette opération n'est pas une obligation. Les centres qui ont participé l'ont fait gratuitement. Le matériel PMT est fourni par l'UNSS qui vient avec.

Remarque de Gilles Granelli de Tora Plongée (0420070C) : il confirme tout ce qui vient d'être dit en tant que centre retenu.

Remarque de Jo Vrijens : on va mettre le contact de l'organisateur pour que les clubs le souhaitant se déclarent auprès de lui comme structure d'accueil des actions auprès des jeunes puissent le faire. Il s'agit de Fabrice Lhoumeau, fabrice.lhoumeau@unss.org. On espère que ces actions seront réitérées.

Remise des médailles

Chaque année il y a des possibilités de faire des demandes de médailles. Les demandes de médailles de bronze sont à la main des clubs. Les clubs ne doivent pas hésiter à remonter leur demande. Pour les médailles d'argent, il faut avoir un investissement départemental ou régional.

Cette année a été mise en place une distinction d'honneur pour les personnes très impliquées dans les clubs mais sans implication départementale ou régionale. Cette distinction peut

Cette année, les médailles ont été décernées à Juliette Henry (bronze) et Stéphanie Penven (argent).

Fin de séance : 15h59

La Secrétaire Générale
Chantal MARGOUET



Le Président
Jo VRIJENS

